

## Les collectivités locales de Guadeloupe en 2006 :

### Un taux d'encadrement faible

*Les collectivités locales de Guadeloupe ont un taux d'encadrement très faible et un taux d'administration très élevé. En une année, l'effectif des agents territoriaux progresse de 5 %. Le nombre d'agents non titulaires a augmenté en 2006, après une diminution observée entre 2002 et 2005. Il en est de même pour les contrats aidés.*

Au 31 décembre 2006, les collectivités territoriales emploient 15 200 agents en Guadeloupe (y compris Saint Martin et Saint Barthélemy). Ils représentent 12 % de la population ayant un emploi, contre 7 % en France métropolitaine.

**Un déficit de cadres** En 2006, les cadres A et B représentent respectivement 4 % et 6 % du personnel de la fonction publique territoriale de la Guadeloupe. Le taux d'encadrement (10 %) est plus faible qu'en Guyane (15 %), Martinique (17 %), et France métropolitaine (24 %).

#### Part des cadres dans l'effectif salarié total

Unité : %

	A	B	C
Terre-de-Haut	0	0	100
Saint-François	0	1	99
Petit-Canal	1	1	98
Morne-à-l'Eau	1	1	98
Saint-Martin	1	2	97
Baillif	3	4	93
Vieux-Habitants	3	4	93
Pointe-à-Pitre	3	5	92
Saint-Barthélemy	2	6	92
Lamentin	3	6	91

Source : Insee - Colter 2006

Note de lecture : la commune du Lamentin emploie 9 % de cadres A et B et 91 % de cadres C.

Les organismes communaux n'emploient que 2 % de cadres A et 3 % de cadres B, soit deux fois moins qu'en Martinique et trois fois moins qu'en France métropolitaine. Ce sont les organismes départementaux (24 %) et régionaux (33 %) qui ont les plus forts taux d'encadrement.

La filière technique qui regroupe 52 % de l'effectif total a un taux d'encadrement de 3 %. Les filières médico-sociale et médico-technique ont les taux d'encadrement les plus élevés. Cependant, elles représentent moins de 4 % des effectifs territoriaux.

#### Un taux d'administration locale supérieur au niveau métropolitain

En Guadeloupe, pour l'ensemble des collectivités territoriales, le taux d'administration locale est de 34 agents pour 1 000 habitants. Il est supérieur au taux métropolitain, mais inférieur aux taux guyanais et martiniquais.

#### Taux d'administration pour 1 000 habitants

Unité : ‰

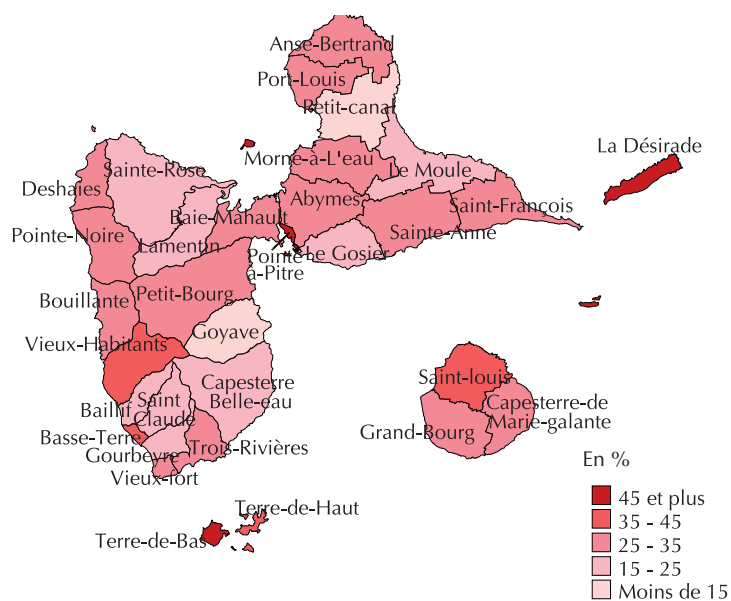
	Guadeloupe	Martinique	Guyane	France métropolitaine
Départements	5	7	11	5
Régions	1,4	0,9	1,0	0,3
Intercommunalités	0,7	3,7	1,5	3,6
Communes	27	30	21	19
Autres	0,1	0,7	0,1	1,2
Ensemble	34	42	35	29

Source : Insee - Colter 2006



## Taux d'administration par commune

Les organismes communaux emploient 27 agents pour 1 000 habitants, contre 19 en France métropolitaine. Trois communes ont des taux supérieurs à 50 % : Pointe-à-Pitre, Terre-de-Bas et La Désirade. Petit-Canal, Goyave et Gourbeyre ont les taux les plus faibles du département, inférieurs à 16 agents pour 1 000 habitants. Les taux d'administration communale de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont respectivement de 21 et 18 agents pour 1 000 habitants. En Guadeloupe, le taux d'administration régionale est supérieur à celui de la France métropolitaine (1,4 ‰ contre 0,3 ‰ en moyenne nationale). Cet écart s'explique en partie par le fait que la Guadeloupe est une petite région. Elle dispose donc de structures régionales assez importantes relativement à sa population par rapport à d'autres régions françaises plus peuplées.



Source : Insee - Colter - 2006

### De nombreux employés communaux à Pointe-à-Pitre et Basse-Terre

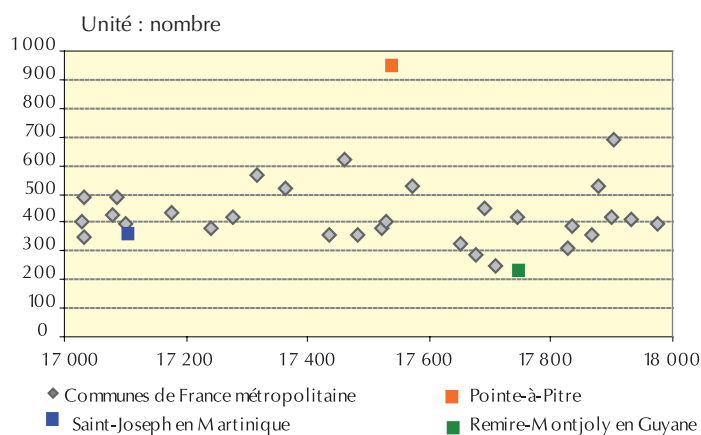
En 2006, 17 500 habitants résident à Pointe-à-Pitre et 940 agents communaux y travaillent. Le taux d'administration y est deux fois plus élevé que la moyenne des communes métropolitaines de taille équivalente. Cette comparaison est à relativiser car Pointe-à-Pitre a des attributions importantes, liées à sa position de ville-centre d'une agglomération.

La commune de Basse-Terre a 12 800 habitants et 460 employés communaux. Elle emploie 200 agents de plus que la moyenne des communes métropolitaines ayant une population équivalente. Mais là aussi, son rôle de préfecture et de ville-centre doit avoir une influence sur la taille de la structure communale.

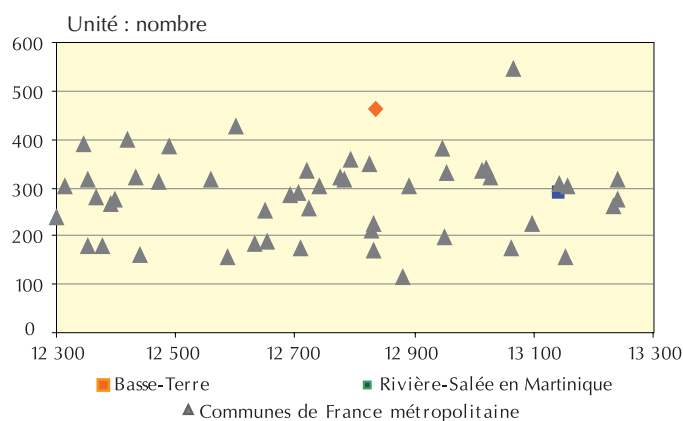
### De nombreux agents dans les filières administrative et technique

Les filières technique et administrative regroupent le plus d'agents, avec respectivement 52 % et 25 %. Les organismes régionaux n'emploient que des agents de ces filières. Au sein des organismes départementaux, la part d'agents administratifs s'élève à 33 %. Les filières technique, médico-sociale et « incendie et secours » représentent respectivement 25 %, 13 % et 15 % des effectifs.

### Nombre d'employés des communes ayant une population équivalente à Pointe-à-Pitre



### Nombre d'employés des communes ayant une population équivalente à Basse-Terre



Source : Insee - Colter et recensement de la Population - 2006



## Les effectifs des collectivités locales en Guadeloupe

Unité : nombre

	2002		2006			2002-2006
	Total	Total	dont titulaires	Femmes	Hommes	Évolution (%)
Département	2 363	2 403	1 883	1 543	860	2
Région	574	618	556	328	290	8
Intercommunalité	168	298	232	111	187	77
Communes	11 822	11 859	9 721	7 509	4 350	0
Autres	14	37	15	13	24	164
Ensemble	14 941	15 215	12 407	9 504	5 711	2

Source : Insee - Colter - 2006

Les organismes communaux emploient majoritairement des agents techniques (57 %). Les agents administratifs représentent 21 % des effectifs communaux. Les animateurs sont employés exclusivement par les organismes communaux.

### Peu de recrutements depuis 2002

L'effectif des collectivités locales augmente de 2 % entre 2002 et 2006 et de 5 % entre 2005 et 2006. La progression est très faible en comparaison avec la Guyane (+12 %), la Martinique (+10 %) et la France métropolitaine (+9 %). Malgré les transferts de compétences vers les collectivités locales, il semble que certains agents aient choisi de rester fonctionnaires d'État.

En Guadeloupe comme ailleurs l'intercommunalité se développe, les organismes intercommunaux sont ceux qui progressent le plus (+77 % des effectifs entre 2002 et 2006). Cependant ils n'emploient que 298 agents.

En Guadeloupe, comme en France métropolitaine, les organismes départementaux emploient un agent territorial sur six. Par rapport à 2005, le nombre d'agents augmente de 1 %.

Les organismes régionaux emploient un agent territorial sur 25. Les effectifs de ces organismes ont peu augmenté en quatre ans (8 %), cependant cette augmentation est de 6 % entre 2005 et 2006.

Huit agents territoriaux sur dix travaillent dans les organismes communaux. Ces emplois sont plus représentés qu'en Martinique (71 %), Guyane (62 %) et qu'en France Métropolitaine (66 %).

Les collectivités emploient et recrutent majoritairement des femmes. Elles comptent 9 500 femmes pour 5 700 hommes, avec une hausse respective de 9 % et 6 % par rapport à 2005.

### Une augmentation du nombre de non titulaires

En 2006, 1 350 agents ne sont pas titulaires, soit un emploi territorial sur onze. Le recrutement de non titulaires reprend (+7 %) en 2006, après une diminution de 33 % observée entre 2002 et 2005.

En Guadeloupe, huit agents sur dix sont des fonctionnaires titulaires ou stagiaires. La part de fonctionnaires est beaucoup plus élevée qu'en France métropolitaine (71 %), Guyane (65 %) et Martinique (50 %).

## Recours aux contrats d'emploi aidé dans les communes

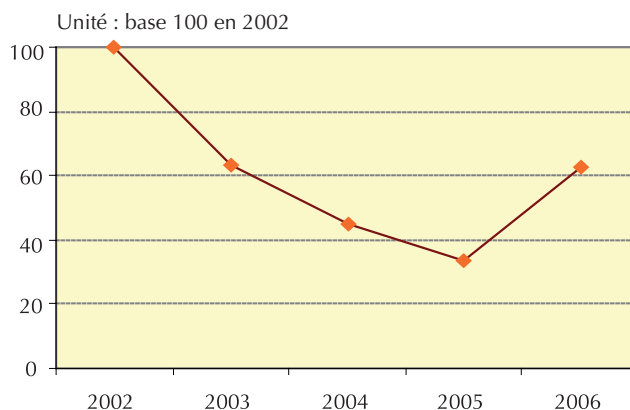
850 agents ont signé un contrat d'emploi aidé soit 6 % des agents territoriaux. La quasi-totalité travaille pour les communes. Le nombre de contrats aidés a doublé en 2006 après une diminution importante constatée entre 2002 et 2005.

La progression du nombre de contrats aidés en 2006 est due notamment à la mise en place du plan de cohésion sociale de 2005. Il s'agit de nouveaux contrats comme les contrats d'avenir et contrat d'accompagnement à l'emploi.

## Augmentation des emplois à temps plein

Sept agents territoriaux sur dix travaillent à temps plein, soit 10 700 personnes. Leur effectif augmente de 3 % par rapport à 2005. Depuis 2002, les emplois à temps plein ont progressé de 7 %. Les hommes sont davantage favo-

## Contrats aidés dans les communes en Guadeloupe



Source : Insee - Colter - 2006

risés que les femmes : 64 % des femmes travaillent à temps plein contre 82 % des hommes.

Hélène Chesnel  
Paola Zig

## Quelques définitions

**Les collectivités locales** sont les organismes communaux (communes, Caisse des Écoles, CCAS), les organismes intercommunaux (Communauté des communes, syndicats intercommunaux...), les organismes départementaux (Conseil Général, SDIS...) et les organismes régionaux (Conseil Régional...).

**Les fonctionnaires** (titulaires ou stagiaires) sont des fonctionnaires civils, des militaires ou des magistrats.

**Les agents non titulaires** sont essentiellement les ouvriers d'État, les personnels de l'enseignement sous contrats payés par l'État, les contractuels, les vacataires et les collaborateurs extérieurs.

**Les autres statuts de la fonction publique** territoriale sont les assistantes maternelles (rattachées aux organismes départementaux), les emplois jeunes et les apprentis

**Un contrat aidé** est un contrat de travail, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Ce sont des Contrats Emploi Solidarités (Ces), Contrats Emploi Consolidés (Cec) et depuis 2005 des Contrats d'Avenir et des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi.

**Le taux d'administration locale** est le rapport (multiplié par 1 000) entre le nombre d'employés des collectivités locales et la population issue de l'estimation de population au 01/01/2006.

**Le taux d'administration communale** est le rapport (multiplié par 1 000) entre l'effectif de la commune et la population municipale issue de l'estimation de la population au 01/01/2006.

**Le taux d'encadrement** est égal à la somme des cadres A et B rapportée à l'effectif total.

## L'enquête Colter

L'enquête sur les effectifs des collectivités locales (Colter) est adressée tous les ans et de manière exhaustive aux sièges ou établissements principaux des collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes, organismes communaux et intercommunaux), aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux locaux, ainsi qu'aux organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics.

Elle ne prend en compte que les agents territoriaux. Les fonctionnaires d'État mis à disposition de collectivités territoriales ne sont pas comptabilisés.

L'enquête Colter pour l'année 2006 prend en compte les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.